

COMPTE-RENDU SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt Juillet à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, JAMMES Elvira, NASSOY Jocelyne, RONSE Marlène, SCHMID Cédric, VOLATIER Valérie.

Était excusé : Pierre-Jean VIDAL (pouvoir à Cédric SCHMID)

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 13 juillet 2017

Membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Date d'affichage : 13 juillet 2017

Ordre du jour

- Vote du Budget Primitif 2017
- Taux d'imposition 2017
- Rallongement des emprunts en cours à la Caisse d'Épargne (nouvelle proposition)
- Proposition CIGEC (remplacement copieur mairie, nouveau contrat)
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

1ère délibération - n°25/2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - SUITE RECEPTION AVIS CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le maire distribue à tous les conseillers municipaux présents copie intégrale du délibéré de la chambre Régionale des Comptes (CRC), 1^{er} avis en date du 27 juin 2017.

Pour rappel, le premier conseiller de la CRC était venu en Mairie le 7 juin dernier. Tous les grands livres des années 2013-2014-2015 et 2016 lui ont été transmis (détail de toutes les dépenses et recettes de la commune). L'intégralité de l'opération de la boulangerie a été vérifié.

Il est proposé au conseil municipal de suivre les préconisations de la CRC pour l'adoption du nouveau Budget Primitif 2017. Le seul point à discuter sera les taux d'imposition : il nous est imposé d'augmenter les taux de 11 %, mais nous savons d'ores et déjà que nous subirons un nouveau contrôle et qu'il sera nécessaire d'augmenter les taux à nouveau l'année prochaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif proposé, qui séquilibre en section de fonctionnement à 288 355 € et en section d'investissement à 174 623,74 €.

Les modifications apportées à la section de fonctionnement sont très minimes par rapport au Budget voté le 6 avril dernier.

Et les dépenses d'investissement ont été réduites au minimum, elles tiennent néanmoins compte des commandes passées auprès des entreprises à savoir : aménagement vieux cimetière (désouchage) 1 000 €, raccordement EDF guinguette + consuel 1 845 €, travaux de voirie 33 633 € (fossés + accotements route de barizey, mission assistance à maîtrise d'oeuvre, plate-forme benne à verre + fossé Pidencerie et la réfection du sentier des Prés), tondeuse 2 000 €, photomètre pour analyser l'eau de la piscine 900 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

L'intégralité du budget est en ligne sur le site internet de la commune

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes, dans son avis n°17-CB.19 du 27 Juin 2017 préconise une hausse de 10 % minimum des taux locaux d'imposition.

Considérant qu'une nouvelle hausse devra sans doute être votée lors du vote du Budget Primitif 2018 ;

Considérant les travaux de voirie nécessaires suite aux inondations du printemps 2016 ;

Considérant les simulations d'évolution des taux transmises à tous les conseillers (+ 11 %, + 15 % et + 20 %, prenant trois maisons type de la commune et calculant l'impact de ces trois hausses sur celles-ci;

Considérant que le premier conseiller de la Chambre Régionale des Comptes avait préconisé dans un premier temps une hausse de 20 %;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017 de 15 %, soit :

- Taxe Habitation : 15,65 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,26 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47,01 %

Cette hausse permettra de générer normalement 128 462 € de recettes au compte 73111 (contributions directes) du Budget Primitif 2017 voté ce même jour (au lieu de 111 718 € à taux constants)

Certifié exécutoire après transmission en sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône le 27/07/2017, affichage le 27/07/2017 - référence 217104306 - 20170720 - D26-2017 - DE

OBJET : RALLONGEMENT DES DEUX EMPRUNTS PRINCIPAUX SUR 12 ANS - OFFRE CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseiller auprès de la Chambre Régionale des Comptes avait évoqué la piste de l'allongement des emprunts en cours afin de dégager un peu de trésorerie annuelle, tout en n'augmentant pas l'endettement de la commune. Une proposition a été sollicitée auprès de la Caisse d'Épargne pour l'allongement sur 12 ans des deux emprunts principaux de la commune.

Considérant que cet allongement permettrait de dégager plus de 7 000 € de trésorerie annuelle ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de réaménagement de la Caisse d'Épargne en date du 27 juin 2017 :

- le prêt n°9611638, capital restant dû de 67 568 €, au taux de 1,75 %, et le prêt n°9667493, capital restant dû de 70 425 €, au taux de 1,90 % sont fusionnés dans un seul et même emprunt de 140 600 € (une indemnité de 2 607,47 € est capitalisée dans ce nouvel emprunt), nouveau taux de 1,85 %, sur 12 ans (date de fin 25/09/2029), amortissement progressif, échéance trimestrielle constante, frais de dossier 300 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat correspondant.

Certifié exécutoire après transmission en sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône le 27/07/2017, affichage le 27/07/2017 - référence 217104306 - 20170720 - D27- 2017 - DE

OBJET : PROPOSITION SIGEC (REPLACEMENT COPIEUR MAIRIE, NOUVEAU CONTRAT)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite en Mairie d'une commerciale de la société SIGEC (bureautique). Elle a transmis une proposition, pour un nouveau copieur en Mairie, plus performant et plus récent, il permettrait d'agrafer et de plier.

La maintenance est un peu moins chère (uniquement le coût copie facturé), la location de l'appareil est plus chère, ils proposent de rembourser le coût fixe de maintenance de l'ancien contrat, ainsi que la location de l'appareil actuelle.

Il faudrait donc augmenter le compte 6135 (location matériel) du budget primitif 2017, et prévoir une recette exceptionnelle compte 7788 du montant du remboursement pour l'ancien contrat.

Considérant que l'appareil actuel donne toute satisfaction et répond parfaitement à nos besoins actuels ;

Considérant que l'impression en Mairie du bulletin génèrera du travail supplémentaire sur le mi-temps du secrétariat ;

Considérant les modifications qui doivent être apportées au Budget ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas retenir la proposition du SIGEC pour le remplacement du copieur de la Mairie.

Certifié exécutoire après transmission en sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône le 27/07/2017, affichage le 27/07/2017 - référence 217104306 - 20170720 - D28-2017 - DE

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Piscine : monsieur le maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé récemment aux maires des communes de Barizey, St denis de Vaux, St Mard de Vaux, St Martin sous Montaigu, Mellecey et Mercurey afin de leur proposer une mutualisation des travaux de mise aux normes de la filtration, ainsi que des coûts de fonctionnement récurrents. Il leur est proposé une rencontre, dès début septembre pour en discuter (nous serons en possession des recettes de la saison, des coûts de fonctionnement).

Grand Chalon : Valérie VOLATIER et Jocelyne NASSOY ont assisté à une réunion concernant la préparation de l'université d'été qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017.

SIVOM de la Vallée des vaux : toutes les écoles du RPI reviennent à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

Festival de musiques anciennes, un concert devrait avoir lieu le dimanche 8 octobre vers 17 h à l'église de St Jean de Vaux.

Un courrier a été remis aux clients camion burger du mercredi suite à des plaintes de riverains.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h.